

République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
Université Salah Boubnider, Constantine 3  
Numéro d'Identification Fiscal : 001125019041843  
Siège social : Ville universitaire, nouvelle ville Ali Mendjeli, Constantine

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**  
**Consultation n° 05/UC3SB/BE/2022**

**Opération: «étude, suivi pour la réalisation des travaux d'aménagement des locaux dédiés pour l'incubateur de l'université de Constantine3».**

En application des dispositions des articles 65, 72 et 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le recteur de l'université de Constantine 3 Salah BOUBNIDER informe les soumissionnaires ayant participé à la consultation n°05/UC3SB/BE/2022, concernant l'opération « étude, suivi pour la réalisation des travaux d'aménagement des locaux dédiés pour l'incubateur de l'université de Constantine3 », lancé le 16 octobre 2022, Qu'à l'issue de l'évaluation des offres, le contrat est provisoirement attribué à l'offre qualifiée techniquement et le moins disant financièrement :

Soumissionnaire	Montant TTC de l'offre (DA)	Note Technique/70	NIF	Observation
KAROUAZ Youcef	618 800.00	56	18325010094917900000	Offre unique. qualifiée Techniquement et le moins disant financièrement.

Les soumissionnaires désireux de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation des offres sont invités à se rapprocher du bureau des marchés de l'université au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire.

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique dans un délai de Dix (10) jours à compter de la première parution de cet avis d'attribution provisoire.

Le Recteur

